

20 zones de concentration de l'emploi salarié privé dans l'aire azuréeenne

Les **zones de concentration de l'emploi** sont des territoires à forte densité d'emploi et comptant un minimum de 2 000 emplois (cf. *Sources - Méthode - Définitions*). Elles ont été identifiées à l'aide d'un outil d'analyse spatiale développé par l'Insee. Basé sur la technique du carroyage, celui-ci permet de situer l'emploi très finement, par agrégation de « micro-territoires » qui correspondent à des carrés de 100 mètres de côté (soit une surface de 1 hectare).

Cette approche territoriale précise de la localisation des emplois peut aider les acteurs publics à évaluer les marges existantes en termes de densification de l'emploi sur des zones où sont déjà concentrées des activités économiques. Exploiter cette offre foncière potentielle représenterait certes un investissement élevé, celui du renouvellement urbain, mais permettrait de lutter contre l'étalement urbain et ses coûts sociétaux ou environnementaux : destruction d'espaces naturels, augmentation des temps de trajets et des déplacements en véhicule individuel au détriment des modes doux ou collectifs, etc. Par ailleurs, une telle approche contribue à alimenter les réflexions autour des phénomènes de concurrence d'usage des sols, qui peuvent aboutir à l'éviction de certaines activités économiques (cf. *partie Industrie - Construction - Transport-Entreposage : 11 zones de concentration de l'emploi salarié privé de ces trois secteurs au sein de l'aire azuréeenne*).

Les leviers d'action dont dispose l'EPF Paca pour mettre en œuvre ses stratégies foncières concernent essentiellement les établissements du champ privé, c'est-à-dire hors administrations de l'État, collectivités territoriales et établissements publics administratifs.

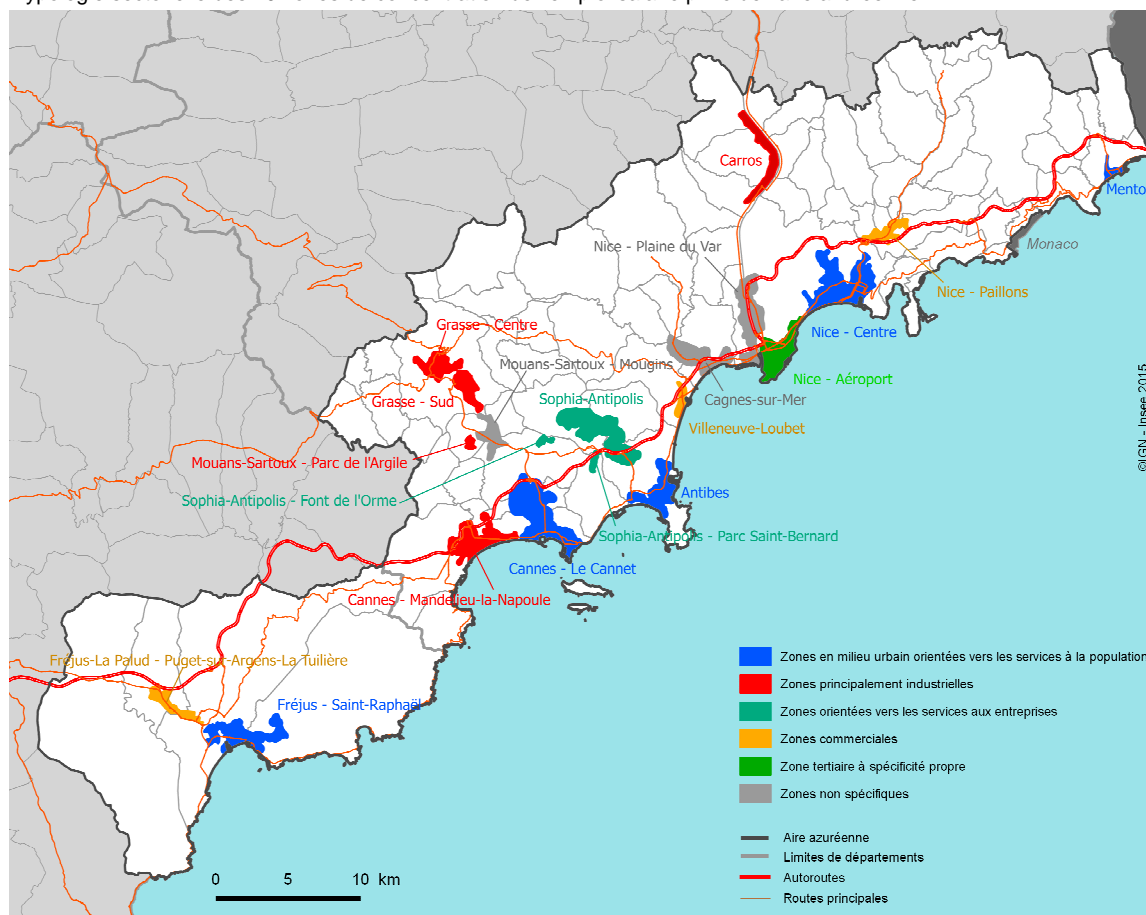
Au sein de l'aire azuréeenne, 297 800 emplois salariés relèvent de ce champ. Parmi eux, 217 100 sont rassemblés dans 20 zones de concentration de l'emploi salarié privé, soit 73 % des emplois de l'aire azuréeenne pour 7 % de sa surface (8 810 ha). Au sein de ces territoires, la densité moyenne atteint 25 emplois salariés privés par hectare, contre moins d'un emploi par hectare ailleurs dans l'aire azuréeenne.

Dix-sept des 20 zones de concentration de l'emploi salarié privé incluent une ou plusieurs *Zones d'Activités Économiques (ZAE)*. Définies par les collectivités territoriales, les ZAE sont des espaces réservés aux entreprises et dotés d'une vocation économique propre.

Les 20 zones de concentration de l'emploi salarié privé de l'aire azuréeenne peuvent être regroupées en six catégories, selon leur orientation économique. Cette dernière reflète le plus souvent la vocation des ZAE présentes sur le territoire.

1 20 zone de concentration de l'emploi salarié privé au sein de l'aire azuréeenne

Typologie sectorielle des 20 zones de concentration de l'emploi salarié privé de l'aire azuréeenne



Source : Insee, Clap 2010, Sirene 2011